



## **APPEL À CANDIDATURES : LES TROPHÉES CARACTÈRES RÉCOMPENSENT LES SALARIÉS SOLIDAIRES**

### **Le principe**

"Prouver que l'on peut être généreux et solidaires au travail, malgré la crise." C'est l'objectif de Serge Jacquet, président de Solimut, une union mutualiste qui vient de créer les "Trophées Caractères".  
"Nous avons voulu récompenser les plus belles initiatives solidaires, d'entraide, de générosité de salariés et de dirigeants, envers des collaborateurs ou envers les organismes employeurs (entreprises, collectivités, associations, etc.). Bref, tout ce qui contribue à la solidarité, au bien-être et à l'épanouissement sur le lieu de travail", résume Serge Jacquet, président de [Solimut](#)

### **Qui peut concourir ?**

Une candidature est recevable si elle porte une initiative solidaire ayant eu lieu dans un cadre professionnel actuel ou passé (pas de limite dans le temps). Une initiative généreuse, altruiste qui peut s'être illustrée de différentes manières : acte d'entraide à l'endroit d'un ou plusieurs collaborateurs, diffusion de la culture ou transmission d'un savoir, mise en place d'une action innovante, de développement durable, sociale ou sportive, etc. Les membres des différents jurys prêteront une attention particulière aux actions qu'ils jugeront sans précédent, inspirantes pour chacun et potentiellement applicables à d'autres organismes.

### **Comment candidater ?**

Vous pouvez candidater en ligne sur le [www.tropheescaracteres.fr](http://www.tropheescaracteres.fr), jusqu'au 20 mars. Les catégories des Trophées Caractères sont basées sur l'effectif des entreprises : moins de 50 salariés, 50 à 500 salariés, plus de 500 salariés. Les nominés régionaux seront connus lors des soirées de demi-finales courant avril et la finale nationale aura lieu le 19 juin, à Marseille.